CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIETE GAIATREND
(en vigueur à compter du 01/03/2025)

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.
Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles GAIATREND vend à un client professionnel (ci-après le « Client »), un ou plusieurs produits (ci-après les « Produits ») et de régir les relations contractuelles entre GAIATREND et le client qui naissent de ces ventes. Celles-ci peuvent être réalisées soit via le site internet BtB, soit par contact direct, soit via un support papier, soit par la transmission de fichiers selon un protocole d'échange de fichiers informatisés préalablement défini (dénommé EDI).

Les présentes conditions générales de vente sont conformes aux dispositions du Code de commerce, du Code civil, du Code de la Santé publique et de la législation et des usages commerciaux en vigueur applicables à la vente d'articles de vapotage.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de Produits conclues entre GAIATREND et un Client (ci-après les « Parties ») qui est établi sur le territoire français (Corse et DOM-TOM inclus) ou à Monaco et qui indique, lors de la passation de sa commande, une adresse de livraison et une adresse de facturation qui sont situées sur ces territoires. Elles sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client qui, une fois qu'il dispose d'un compte ouvert par GAIATREND, peut en outre y avoir accès lorsqu'il se connecte à son compte sur la plateforme de commandes en ligne.
Toute commande de Produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes Conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire écrit et préalable par les Parties. Toute condition contraire aux présentes CGV opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation écrite et préalable par GAIATREND, inopposable à GAIATREND, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

1.2. GAIATREND garantit au Client que l'ensemble des Produits qu'elle commercialise sont conformes à la réglementation applicable tant en France que dans tous les autres États de l'Union européenne, et ce, notamment en matière d'étiquetage des produits.

1.3. Conformément à la réglementation en vigueur, GAIATREND se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations qui auront été préalablement menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières de vente.

1.4. En cas de discordance entre les présentes CGV et les éventuelles conditions particulières contenues dans les propositions commerciales de GAIATREND, il est expressément stipulé que les clauses des conditions particulières prévalent et l'emportent sur les clauses des présentes CGV.

1.5. Toutes modifications ou conventions accessoires aux présentes CGV doivent revêtir la forme écrite.

1.6. Le fait que GAIATREND ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette clause.

1.7. Si l'une des stipulations des présentes CGV devait s'avérer nulle, ceci ne porterait aucunement atteinte à la validité des autres stipulations desdites CGV, la stipulation litigieuse pouvant être remplacée

PARAPHE

par une stipulation de nature et d'effet équivalent.

1.8. Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle. De même, les données techniques et commerciales portées sur les brochures, notices et manuels de GAIATREND ne sont données qu'à titre indicatif. GAIATREND se réserve en tout état de cause la possibilité et le droit de modifier, à tout moment et sans avis préalable, les Produits définis dans ses prospectus et catalogues, ainsi que les caractéristiques de ses Produits portées sur ses brochures, notices et manuels sans que le Client ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque. Les photos n'ayant aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 2 – PROPOSITIONS COMMERCIALES - COMMANDES

2.1. Seules les propositions, qui sont établies par écrit par une personne ayant le pouvoir d'établir de telles propositions au nom et pour le compte de GAIATREND, ont valeur de proposition commerciale de la part de GAIATREND.
Les propositions commerciales de GAIATREND sont valables pendant la durée qu'elles indiquent ou, à défaut d'indication expresse, pendant la période de validité du tarif de GAIATREND qui était en vigueur au jour où elles ont été établies.
Les propositions commerciales de GAIATREND constituent une invitation faite au Client de transmettre une offre ferme prenant la forme d'une commande à GAIATREND en vue de la conclusion d'un contrat. GAIATREND n'est pas tenue de répondre à une commande ou de contester une commande d'un Client potentiel, qu'elle se réfère à l'une de ses propositions commerciales ou non, si elle ne souhaite pas conclure de contrat.

2.2. Sauf accord dérogatoire écrit et préalable entre GAIATREND et le Client :

- La première commande du Client à GAIATREND peut être passée :
 - soit par écrit au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client,
 - soit par le biais de la plateforme de commandes en ligne en suivant le processus de commande en ligne,
 - soit par une connexion EDI préalablement installée avec le Client.
- Toutes les commandes ultérieures du Client à GAIATREND doivent être passées :
 - soit par le biais de la plateforme de commandes en ligne, en suivant le processus de commande en ligne,
 - soit par une connexion EDI préalablement installée avec le Client.

2.3. Les commandes, d'un montant supérieur ou égal à 200 € HT, sont livrées en franco de port. Des frais de livraison d'un montant forfaitaire de 10 € HT sont appliqués à toute commande dont le montant est inférieur à 200 € HT. Les commandes qui ne respectent pas l'unité de conditionnement propre à chaque Produit seront refusées.

2.4. Les commandes ne sont validées que sous réserve d'acceptation par GAIATREND. Toute commande acceptée par GAIATREND sera réputée entrainer l'acceptation par le Client de l'offre GAIATREND. Le Client est également réputé être valablement engagé par les actes accomplis par les membres de son personnel.

2.5 La commande représente l'acceptation de l'offre par le Client et, conformément au droit commun, en particulier notamment à l'article 1114 du code civil, elle est intangible. Le Client ne peut la retirer ou l'annuler, quel qu'en soit le motif. Tout versement à la commande est un acompte, définitivement acquis à GAIATREND. Les modifications et adjonctions à la commande, notamment concernant les délais de livraisons ; les quantités, ou les Produits, sont soumises à l'accord exprès de GAIATREND, qui fera savoir au Client quelles sont les conséquences sur les conditions commerciales.

PARAPHE

2.6 L'envoi par GAIATREND d'une confirmation de commande au Client déclenche la mise en production des Produits commandés.

2.7 Le bénéfice de la commande est strictement personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord exprès, préalable et écrit de GAIATREND.

2.8 Sans préjudice des dispositions de l'article 8 des présentes CGV relatif à la garantie légale des vices cachés, les Produits vendus par GAIATREND ne sont, compte tenu de leur nature, ni repris ni échangés, et ce, quelle que soit la date de durabilité minimale (DDM) pouvant figurer sur lesdits Produits.

2.9 GAIATREND se réserve la faculté de subordonner l'ouverture et le maintien de compte à l'obtention, auprès du Client, de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties. GAIATREND se réserve le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de commande si la situation financière du Client le justifie.

2.10 En application de la faculté que leur offre l'article 1127-3, alinéa 2 du Code civil, GAIATREND et le Client, qui agissent tous deux en qualité de professionnel, conviennent expressément de déroger aux dispositions des 1° à 5° de l'article 1127-1 du Code civil, ainsi qu'aux dispositions de l'article 1127-2 du Code civil relatives à la conclusion des contrats par voie électronique.

ARTICLE 3 – PRIX

3.1. Les prix des Produits sont indiqués et facturés en euros.
Sauf convention contraire, les prix s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur au moment du fait générateur, emballages compris et hors transport (sous réserve des stipulations de l'article 2.3 des présentes CGV concernant l'application de frais de livraison aux commandes d'un montant inférieur à 200 € HT).

3.2. Tous impôts, taxes, frais de dédouanement ou autres charges ou droits ou autres prestations qui seraient à payer en application des réglementations applicables en vigueur, sont à la charge exclusive du Client.

3.3. Les Produits sont fournis aux prix en vigueur au jour de l'émission de la commande par le Client ou, le cas échéant aux prix mentionnés dans la proposition commerciale de GAIATREND adressée au Client et à laquelle sa commande se réfère.

3.4. GAIATREND se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1. Sauf accord dérogatoire écrit et préalable entre GAIATREND et le Client, toutes les factures de GAIATREND sont payables, au lieu de son siège social, comptant et en totalité, au 7ème jour calendaire à compter de la date de facturation.

PARAPHE

4.2. GAIATREND ne consent aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle de règlement figurant sur la facture.

4.3. Sans préjudice des dispositions des articles 2.4 et 2.6 des présentes CGV relatives à toute première commande passée par un Client à GAIATREND, GAIATREND se réserve le droit, en cas de détérioration du crédit du Client, d'exiger selon le cas la justification de garanties de paiement et/ou le règlement comptant total ou partiel de la commande au moment de sa passation. De plus, il est rappelé, qu'en application des dispositions de l'article 2.4 des présentes CGV, lors d'une première commande, un paiement intégral à GAIATREND du montant total de cette commande doit être exécuté par le Client concomitamment à la passation de sa commande ; une mise en production ou préparation de la commande ne pouvant avoir lieu avant ce paiement.

4.4. Sauf accord dérogatoire écrit et préalable entre GAIATREND et le Client, les règlements s'effectuent par chèque, par virement bancaire, par carte de crédit ou par prélèvement bancaire.

4.5. Tout montant non réglé à l'échéance fixée donnera lieu au paiement par le Client de plein droit à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, de pénalités de retard calculées à un taux égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel, une formalité ou une mise en demeure particulière ne soit nécessaire. En outre, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros est due de plein droit et sans formalité par le Client et ce, sans préjudice du droit pour GAIATREND de demander au Client le paiement d'une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant.

4.6. En cas de retard ou de défaut même partiel de paiement d'une facture après échéance par le Client ; GAIATREND se réserve le droit, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit, de :

- suspendre l'exécution de toute commande en cours dès lors qu'il est manifeste que le Client ne s'exécutera pas à l'échéance,
- de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 7 des présentes CGV.
- de refuser toute nouvelle commande du Client,
- en tout état de cause, à l'expiration d'un délai de trente jours après une mise en demeure adressée au Client par lettre recommandée avec accusé de réception d'exécuter son obligation de paiement restée infructueuse, de notifier au Client, par une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception, la résolution du ou des contrats de vente qui sont nés de la ou des commandes dont le paiement n'est pas intervenu à l'expiration de ce délai, sans préjudice du droit pour GAIATREND de réclamer le règlement de dommages et intérêts en réparation du préjudice que lui aura causé l'inexécution par le Client de son obligation de paiement – la résolution entraînant l'obligation pour le Client de restituer à GAIATREND, à réception de ladite lettre recommandée avec accusé de réception et aux frais du Client, l'intégralité des produits objets du ou des contrats de vente résolus.

En outre, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons et/ou d'autres commandes deviendront immédiatement exigibles par déchéance du terme, et devront être réglées à GAIATREND par le Client sans sommation ni formalité.

4.7. Sauf accord dérogatoire écrit et préalable entre GAIATREND et le Client, toute compensation entre créances réciproques est interdite y compris en cas de réunion des conditions de la compensation légale.

PARAPHE

ARTICLE 5 – LIVRAISON – TRANSPORT - VÉRIFICATION ET RÉCEPTION DES PRODUITS

5.1 Sauf stipulation contraire, la livraison est effectuée à l'adresse de livraison qui a été indiquée par le Client au moment de la passation de sa commande. Il est admis, de convention expresse entre GAIATREND et le Client, que GAIATREND peut procéder à des livraisons globales ou partielles des produits commandés et que le Client ne peut pas refuser une livraison partielle.

La livraison s'effectue conformément à la commande, soit par la remise directe des produits au Client, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de GAIATREND.

En remettant les colis de marchandises vendues au transporteur *(ou au transitaire)* qui les a acceptés sans réserve ou en les mettant à leur disposition, GAIATREND a rempli son obligation de délivrance.

Le Client assume l'entière responsabilité de son choix de livraison. Il s'engage à communiquer une adresse valide à laquelle la livraison doit être effectuée durant les heures ouvrables.

Le Client est seul responsable des erreurs de saisie et/ou de l'incomplétude des données transmises à GAIATREND.

En cas d'erreur de la part du Client dans l'adresse de livraison ne permettant pas au transporteur le bon acheminement du colis à destination, la responsabilité de GAIATREND ne pourra être engagée, et ce à quelque titre que ce soit.

La réexpédition restera à la charge exclusive du Client.

Les livraisons sont faites à l'adresse communiquée par le Client. La responsabilité de GAIATREND ne pourra être engagée si l'envoi n'est pas réceptionné par le destinataire final mais par un tiers.

Le justificatif de remise ou de livraison à l'adresse communiquée par le Client, établi par le transporteur, fait foi de la réception. Il convient le cas échéant au Client de se retourner directement contre le transporteur en cas de litige.

En tout état de cause, aucune réclamation par le Client portant sur le caractère effectif de la livraison ne sera recevable plus de 48 heures après la facturation.

En cas de report de livraison du fait du Client, des frais d'entreposage d'un montant équivalent à **10%** du montant total de la facture pourront être facturés pour chaque mois entamé, à compter du premier mois suivant la mise à disposition des marchandises. GAIATREND se réserve en outre la possibilité de disposer des marchandises en dépôt dans le cas où la durée d'entreposage dépasserait des délais raisonnables et de livrer le Client sous de nouveaux délais.

5.2. Les délais de livraison indiqués par GAIATREND sont donnés à titre purement indicatif et sans engagement de la part de GAIATREND ; ils dépendent notamment d'éventuelles difficultés d'approvisionnement en matières premières et de transport. En outre, les samedis, dimanches et jours fériés, de même que les jours de fermeture de GAIATREND (dont le Client est préalablement informé) ne sont pas pris en compte dans le calcul des délais de livraison.
En tout état de cause, en cas de retard quelconque dans la livraison des produits, GAIATREND et le Client conviennent expressément :
(a) ce retard ne peut donner lieu à quelque pénalité, indemnité ou dommages et intérêts que ce soit, sauf dans le cas où il en est stipulé expressément autrement dans les propositions commerciales de GAIATREND,
(b) que GAIATREND est libérée de plein droit de tout éventuel engagement quant à un délai qu'elle

PARAPHE

aurait pu accepter, expressément et par écrit, de prendre, et donc de toute éventuelle responsabilité subséquente :
- dans le cas où le Client n'aurait pas respecté ses obligations relatives au paiement du prix convenu,
- en cas de modification de la commande par le Client avant la livraison des Produits dans les conditions visées par l'article 2.8 des présentes CGV,
- en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 10 des présentes CGV empêchant GAIATREND d'exécuter son obligation,
(c) que, par dérogation à l'article 1223 du Code civil, le Client ne peut pas notifier à GAIATREND une réduction proportionnelle du prix afférent à ces Produits, ni, s'il a déjà payé ce prix, en demander au juge la réduction,

(d) que, par dérogation à l'article 1217 du Code civil, le Client ne peut :
- ni provoquer, ni prétendre à la résolution du contrat ayant pour objet les Produits concernés par le retard,
- ni refuser d'exécuter, suspendre ou modifier l'exécution de sa propre obligation de paiement du prix des produits concernés par le retard selon les conditions de paiement qui ont été convenues entre les Parties,
(e) et le Client ne peut ni pratiquer une quelconque retenue sur les factures afférentes à d'autres commandes que celle concernée par le retard, ni annuler ses autres commandes passées à GAIATREND.

5.3. Il appartient au Client de vérifier l'état de l'emballage et des Produits ainsi que la quantité à réception de la livraison. Cette vérification est considérée comme étant valablement effectuée dès lors que le Client, une personne préposée ou toute personne prenant la livraison, a signé le bon de livraison ou tout autre document. Il n'appartient pas à GAIATREND de vérifier que la personne qui signé est habilitée ou non.

Si la personne prenant la livraison refuse pour quelque raison que cela soit, de contresigner le bon de livraison, le Client renonce irrévocablement à se prévaloir ultérieurement de l'absence de contreseing des bons de livraison pour appuyer d'éventuelles contestations ou réclamations portant sur le caractère effectif de la livraison, les quantités livrées ou sur la non-conformité des Produits livrés.

En l'absence de contreseing du bon de livraison les documents internes de GAIATREND et/ou ceux du transporteur, voire l'attestation écrite des préposés de ce dernier feront foi en cas de contestation.

En tout état de cause, en l'absence de contreseing des bons de livraison, aucune contestation ou réclamation par le Client portant sur le caractère effectif de la livraison, les quantités livrées ou sur la non-conformité des Produits livrés ne sera recevable plus de 24 heures après la facturation des livraisons que le Client prétendrait litigieuses.

Sans préjudice des dispositions que le Client doit prendre vis-à-vis du transporteur conformément à l'article 6 des présentes CGV, toutes réclamations du Client relatives à un éventuel vice apparent ou à une éventuelle non-conformité du Produit délivré avec la commande ou le bon de livraison, doivent être adressées par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à GAIATREND dans les trois jours calendaires à compter de la livraison des Produits. Dans le cas d'une telle réclamation, il appartient au Client de fournir toute justification (notamment copie de la lettre de réserve adressée au transporteur et copie du bon de livraison mentionnant les réserves) quant à la réalité des vices apparents ou des non-conformités alléguées. Il devra laisser à GAIATREND la possibilité de procéder à la constatation de ces vices ou non-conformités et d'y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte en cas de non-respect de ce délai ou de ces formalités par le Client. En cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par GAIATREND dans les conditions prévues ci-dessus, le Client ne pourra obtenir que le remplacement gratuit, ou le remboursement des Produits, au choix de GAIATREND, à l'exclusion de toute indemnité, de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit ou de toute

PARAPHE

réduction du prix et ce, par dérogation à l'article 1223 du Code civil auquel les Parties déclarent renoncer expressément.

ARTICLE 6 - TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits voyagent, dans tous les cas, aux risques et périls du Client, auquel il appartient, conformément aux dispositions légales en vigueur, de constater en tout point la conformité et l'état des Produits à leur réception. En cas d'avarie ou de manquant, le Client doit notifier les réserves correspondantes sur le bordereau du transporteur. Il doit ensuite confirmer, par une protestation motivée, ces réserves en les notifiant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent le jour de la réception des Produits. Il est expressément convenu que les mentions du type « sous réserve de contrôle au déballage » ne constituent pas une réserve valable et opposable au sens du présent article.

ARTICLE 7 – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. GAIATREND CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTÉGRALITÉ DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES.

En conséquence, tout élément d'individualisation des Produits permettant d'identifier la propriété de GAIATREND sur tous lesdits Produits doit être soigneusement maintenu par le Client.

7.2. Le Client s'interdit de constituer toute sûreté sur le Produit livré et non encore intégralement payé en principal et accessoires, et s'interdit d'effectuer toute opération susceptible de porter préjudice au droit de propriété de GAIATREND sur ledit Produit.

7.3. Le Client devra s'opposer par tous moyens aux prétentions que les tiers pourraient faire valoir sur les Produits vendus par GAIATREND sous réserve de propriété et l'en informer sans délai, notamment en cas de saisie, acquisition, confiscation, nantissement ou de toute autre mesure pouvant mettre ses droits en péril. Le Client s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des frais découlant de toute action de la part de GAIATREND aux fins de préservation des droits de GAIATREND.

7.4. En cas de défaut (partiel ou total) de paiement à l'échéance, et sans préjudice du droit pour GAIATREND de se prévaloir des dispositions de l'article 4 des présentes CGV, GAIATREND pourra exiger, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client d'exécuter ses obligations restées infructueuse, la restitution aux frais et risques du Client des Produits auxquels se rapporte le défaut de paiement – la restitution ne pouvant être refusée par le Client au motif qu'il aurait déjà effectué un paiement partiel.
7.5. Le Client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son activité, à utiliser ou revendre les Produits achetés. Dans ce cas, le Client s'oblige à informer les sous-acquéreurs que lesdits Produits sont grevés d'une clause de réserve de propriété au bénéfice de GAIATREND.

7.6. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client des risques de perte et de détérioration de Produits vendus sous réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner, dès la date de leur livraison dans les conditions prévues aux articles 5 et 6 des présentes CGV. Le Client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la livraison des produits et justifiera à GAIATREND, sur simple demande et à tout moment, avoir souscrit une telle assurance pour les Produits vendus.

7.7. Tous les frais entraînés par la mise en œuvre de la présente clause de réserve de propriété sont à la charge exclusive du Client.

PARAPHE

ARTICLE 8 – GARANTIE LÉGALE DES VICES CACHES – GARANTIE FABRICANT - RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX

8.1. Conformément aux dispositions légales en vigueur, GAIATREND garantit les Produits vendus contre les vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

8.2 Les cigarettes électroniques bénéficient d'une garantie fabricant d'une durée de vingt-quatre (24) mois sur les pièces (sauf indications contraires figurant sur la fiche produit) à compter de la date d'achat, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.
Cette garantie ne vaut pas pour les consommables.

Sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, la présentation de la facture d'achat acquittée sera exigée lorsque la garantie contractuelle fabricant est invoquée.
A défaut de présentation du certificat de garantie ou de la facture d'achat acquittée, la garantie fabricant ne s'appliquera pas.

En cas de non-conformité, l'engagement de GAIATREND est limité au remplacement gratuit du Produit ou l'échange du matériel reconnu défectueux par ses services.

Pour bénéficier de cette garantie, le Produit doit préalablement être soumis au Service Après-Vente de GAIATREND, dont l'accord est indispensable, pour tout remplacement.

Le Produit doit impérativement être retourné dans son emballage d'origine, avec la facture acquittée, ainsi qu'une lettre d'accompagnement expliquant le problème. Dans le cas contraire GAIATREND se réserve le droit de refuser toute garantie.

Les frais et risques de retour sont à la charge du Client, si la non-conformité ou anomalies ne sont pas avérés.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par GAIATREND. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

8.3 Nonobstant ce qui précède, toute garantie est exclue :

- en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation dans des conditions différentes de celles pour lesquelles les Produits ont été fabriqués, ou en cas d'utilisation non conforme aux normes applicables ou règlements en vigueur,
- en cas de défauts ou détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur, par des interventions de tiers, par une négligence, par un choc ou chute, un mauvais traitement, une mauvaise manutention, une utilisation ou un stockage non conforme aux consignes qui pourront être prescrites par GAIATREND, ou encore par le non-respect des instructions d'utilisation ou de montage, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit
- en cas de force majeure ,
- pour les Produits suivants :
 - les consommables
 - atomiseurs

 Etant rappelé que les atomiseurs ne sont ni repris ni échangés en cas de fuite, résistances brulées,

PARAPHE

pas de vis abimée ou encore airflow cassé. Les atomiseurs reconstructibles ne sont pas repris, ni échangeables.

- les résistances

Etant rappelé qu'elles ne sont pas échangeables

- les accessoires de type kanthal, trousse, présentoir, coton…

Etant rappelé que les accessoires ne sont ni repris ni échangeables

Les e-liquides ne sont ni repris, ni échangeable. En cas de casse pendant les transports, il convient de faire le nécessaire auprès du transporteur tel que décrit ci-dessus et de contacter sans délai GAIATREND.

Il est de la responsabilité exclusive du Client d'informer sa propre clientèle des limites et exclusions de garantie appliquées par GAIATREND.

8.4. Dans le cadre des articles 1245 à 1245-17 du Code civil, seule la responsabilité du producteur peut être recherchée du fait des Produits défectueux. En tout état de cause, la responsabilité du fait des Produits défectueux est exclue pour les dommages éventuellement causés par les Produits fournis par GAIATREND auprès de professionnels et qui en feront ainsi un usage principalement professionnel.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

9.1. Le Client s'engage à respecter strictement les consignes d'entreposage et de conservation des Produits ainsi que les consignes d'utilisation qui pourront être prescrites par GAIATREND. Le non-respect de ces consignes dégage GAIATREND de toute responsabilité.

9.2. Il est rappelé que conformément à l'article L 442-2 du code de commerce : « engage la responsabilité de son auteur et l'oblige à réparer le préjudice causé le fait, par toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services de participer directement ou indirectement à la violation de l'interdiction de revente hors réseau faite au distributeur lié par un accord de distribution sélective ou exclusive exempté au titre des règles applicables du droit de la concurrence ».

9.3. GAIATREND et le Client conviennent expressément qu'en cas d'inexécution par GAIATREND de l'une quelconque de ses obligations contractuelles :

- d'une part : les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique relative à la responsabilité contractuelle du commerçant électronique ne s'appliquent pas,
- et d'autre part : toute action en responsabilité contre GAIATREND se prescrit dans le délai d'un an à compter de l'inexécution.

9.4. La responsabilité de GAIATREND ne pourra être engagée que pour le seul dommage dont GAIATREND est directement à l'origine, sans aucun engagement solidaire ou in solidum avec les tiers ayant concouru au dommage.

9.5. Toute responsabilité de GAIATREND est exclue en cas de dommage quel qu'il soit, provoqué par des conditions anormales d'utilisation ou qui ne respecterait pas les conditions d'entreposage et de conservation des Produits ou les consignes d'utilisation de GAIATREND, ou serait provoqué par un entretien défectueux ou par une usure normale des Produits.

9.6. La responsabilité de GAIATREND est également exclue, sous réserve des dispositions légales impératives, en cas de dommage indirect et/ou immatériel, tel que la perte de revenu, la perte de gain, la perte d'exploitation, le coût financier, la perte de commande, un trouble commercial quelconque, et tout autre préjudice commercial ou financier, … - le Client renonçant, tant en son nom qu'au nom de ses assureurs, à tout recours contre GAIATREND et les assureurs de GAIATREND.

PARAPHE

9.7. En tout état de cause, le préjudice, toutes causes confondues, qui résulterait pour le Client de l'inexécution par GAIATREND de l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne pourra jamais être réparé au-delà d'un montant égal à 50% du montant de la commande se rapportant au Produit à l'origine du fait générateur de responsabilité.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

10.1. Est considéré comme un cas de force majeure empêchant l'exécution de son obligation par GAIATREND, tout évènement échappant au contrôle de GAIATREND, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat avec le Client et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. En outre, de convention expresse entre GAIATREND et le Client, sont également considérés comme des cas de force majeure et ce, sans que les conditions mentionnées dans la phrase précédente ne soient nécessairement remplies, les évènements tels que lock-out, grèves totales ou partielles ; épidémies ; guerre ; réquisition ; pénurie de matières premières, de combustibles, d'énergie ou de main-d'œuvre ; incendie ; inondations ; gel ; interruption, diminution ou retards significatifs des transports ; toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour GAIATREND ou pour ses fournisseurs ; modifications légales de l'horaire de travail ; accidents d'outillage ; émeutes ; interdiction ou embargo d'importation ou d'exportation, décisions réglementaires ou législatives, etc. qui aurait une influence sur la fabrication ou la livraison des produits commandés – y compris dans le cas où ces mêmes évènements se produiraient chez ses sous-traitants ou fournisseurs.

10.2. En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 10.1 des présentes CGV empêchant GAIATREND d'exécuter son obligation, le contrat liant GAIATREND et le Client sera résolu de plein droit à compter de la date de cette survenance, sans pénalité et sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts, et les Parties sont libérées de leurs obligations.

ARTICLE 11 - IMPRÉVISION

11.1. Conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, GAIATREND et le client conviennent expressément que si un changement de circonstances (économiques, légales, commerciales, monétaires, …), imprévisible lors de la conclusion du contrat qui les lie, rend l'exécution du contrat excessivement onéreuse pour l'une ou l'autre des deux Parties, ladite Partie pourra demander à son cocontractant une renégociation du contrat. Cette demande devra prendre la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception relatant l'ensemble des données qui en justifient le bien-fondé. Chaque Partie s'engage alors à renégocier le contrat de bonne foi, de manière à parvenir à un accord, lequel, réalisant l'aménagement des conditions du contrat initial, n'aura aucune portée novatoire.

11.2. Si en dépit des efforts des Parties, aucun accord n'a pu être trouvé dans les trois mois à compter de la réception par le cocontractant de la demande de renégociation, chaque Partie pourra alors mettre fin librement au contrat, sans pénalité, ni indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résolution du contrat prendra alors effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de ladite lettre.

11.3. Pendant toute la durée de la négociation, le contrat se poursuit aux conditions initialement définies.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

Le Client et GAIATREND reconnaissent que toutes les données techniques, commerciales et financières, autres que publicitaires, communiquées par l'une à l'autre entre le moment des négociations

PARAPHE

en vue de la conclusion d'un éventuel contrat et le moment de l'exécution du contrat, et pendant l'exécution dudit contrat, sont de nature confidentielle et ne doivent pas être divulguées à des tiers ni être utilisées à d'autres fins que celles auxquelles elles étaient destinées et ce, sans limitation de durée et même à défaut de conclusion du contrat à l'issue des négociations. En conséquence, le Client et GAIATREND s'engagent respecter cette obligation de confidentialité relativement à ces données et à la faire respecter par tous les membres de leur personnel concerné.

ARTICLE 13 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1. GAIATREND est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles, droit d'auteur, savoir-faire commercial et technique…) afférents aux produits vendus par GAIATREND. En conséquence, le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles droits d'auteur, savoir-faire commercial et technique…) dont GAIATREND est titulaire et dont il déclare avoir parfaite connaissance. Les relations commerciales établies entre GAIATREND et le Client ne donnent aucun droit au Client sur les marques et autre signes distinctifs de GAIATREND. Tout usage de ces marques et autres signes distinctifs, autre que la stricte désignation des Produits désignés par ces signes doit obtenir l'accord préalable et écrit de GAIATREND. Le Client s'engage en outre à ne pas exploiter les autres droits de propriété intellectuelle susmentionnés sans accord écrit et préalable de GAIATREND, et il s'engage également à ce qu'aucune confusion ne puisse se créer dans l'esprit de quiconque, et notamment de sa propre clientèle, sur la titularité desdits droits. Le Client s'engage d'une manière générale, à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de GAIATREND.

13.2. Les propositions commerciales, dessins, modèles, schémas, catalogues, brochures, notices et plus généralement tous les documents réalisés par GAIATREND sont et demeurent la propriété de GAIATREND. En conséquence, le Client s'interdit d'en effectuer une quelconque exploitation, diffusion, reproduction ou communication à des tiers, sans l'accord écrit et préalable de GAIATREND. En conséquence, ils devront être restitués à GAIATREND sur demande et le Client s'interdit d'en effectuer une quelconque exploitation, diffusion, reproduction ou communication à des tiers, sans l'accord écrit et préalable de GAIATREND.

13.3. Les matériels de présentation des Produits mis à la disposition du Client ne peuvent être utilisés que pour la présentation des Produits GAIATREND, à l'exclusion de tout autre produit. GAIATREND se réserve le droit, en cas d'infraction constatée, de reprendre immédiatement possession des matériels.

ARTICLE 14 - DONNÉES PERSONNELLES

L'élaboration et l'envoi des propositions commerciales, leur négociation, de même que la passation de commandes, ainsi que la conclusion, l'exécution et la gestion des contrats qui sont conclus entre GAIATREND et un Client en application des présentes CGV, nécessitent que GAIATREND, en sa qualité de Responsable du traitement, traite des données personnelles se rapportant d'une part aux collaborateurs personnes physiques (dirigeants, salariés, stagiaires et intérimaires) du Client et d'autre part au Client lui-même dans le cas où celui-ci est une personne physique exerçant son activité sous la forme d'une entreprise individuelle.

La Politique de protection des données personnelles de GAIATREND, en sa qualité de Responsable du traitement, concernant les traitements de ces données personnelles susmentionnées se trouve en annexe des présentes CGV.

PARAPHE

ARTICLE 15 – LIEU D'EXÉCUTION

Le lieu du siège social de GAIATREND est le lieu d'exécution de toutes les obligations contractuelles nées des contrats conclus entre GAIATREND et le Client en application des présentes CGV.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE

16.1. Les présentes CGV sont soumises exclusivement à la loi française à l'exclusion à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Ventes Internationales de Marchandises (ci-après « CVIM ») de VIENNE du 11/04/1980.

16.2. Tous différends relatifs à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV, ainsi que tous différends relatifs à la formation, l'interprétation, l'exécution et la cessation pour quelque cause que ce soit (y compris pour rupture brutale d'une relation commerciale établie) des contrats conclus entre GAIATREND et le Client, sont soumis exclusivement à la loi française à l'exclusion de la CVIM de VIENNE du 11/04/1980, et ce même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16.3. Toute question relative aux présentes CGV ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes CGV, sera régie exclusivement par la loi française à l'exclusion de la CVIM de Vienne du 11/04/1980.

ARTICLE 17 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de différends relatifs à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV, ou à la formation, l'interprétation, l'exécution et la cessation pour quelque cause que ce soit (y compris pour rupture brutale d'une relation commerciale établie) des contrats conclus entre GAIATREND et le Client, les Parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

A défaut d'accord et tous différends relatifs à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV, à la formation, l'interprétation, l'exécution et la cessation pour quelque cause que ce soit (y compris pour rupture brutale d'une relation commerciale établie) des contrats conclus entre GAIATREND et le Client, ou relatifs à la responsabilité encourue du fait d'une infraction au droit de la concurrence, seront exclusivement portés devant le tribunal compétent dans le ressort duquel est situé le siège social de GAIATREND, et ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

PARAPHE

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les tarifs, sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Prénom, Nom, Qualité et Raison sociale de l'entreprise
Certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente.

Le _____

Signature
Cachet commercial

PARAPHE